

FMMD 2012 REUNION DU SOMMET

21 – 22 Novembre 2012, Pailles, Ile Maurice

**« Améliorer le développement humain des migrants et leur contribution
au développement des communautés et des pays »**



**Forum Mondial sur la
MIGRATION et le DÉVELOPPEMENT**

FMMD Maurice 2012

INFORMATIONS PRATIQUES POUR LES DELEGUES

FMMD 2012 REUNION DU SOMMET

21 – 22 Novembre 2012-07-27

Pailles, Ile Maurice

INFORMATIONS PRATIQUES POUR LES DELEGUES

Le Forum Mondial sur la Migration et le Développement (FMMD) est un processus mené par les Etats. La Réunion du Sommet 2012 du FMMD devrait être assistée par des décideurs politiques, des politiciens et des experts en matière d'immigration et de développement.

La réunion gouvernementale du Forum Mondial 2012 se déroulera au Swami Vivekananda International Convention Centre (SVICC) à Pailles, Ile Maurice (<http://www.svicc.mu>)

PROGRAMME PROVISOIRE DE LA REUNION DU GOUVERNEMENT (21-22 NOV 2012)

La réunion du Sommet 2012 du FMMD sera consacrée au thème central, « *Améliorer le développement humain des migrants et leur contribution au développement des communautés et des pays* ».

Tous les documents de la conférence seront affichés sur le portail web du FMMD : <http://www.gfmd.org/en/docs/mauritius-2012> aussitôt qu'ils seront disponible.

TABLE RONDE 1 : La circulation du travail pour un développement inclusif

- *TR session 1.1: Compétences et emplois au-delà des frontières pour un Développement Humain*
- *TR session 1.2 : Soutenir les migrants et de la diaspora en tant qu'agents du changement socio-économique.*

TABLE RONDE 2 : Gestion de la migration dans la planification du développement

- *TR session 2.1 : Soutenir le Développement National à travers des processus d'intégration à la migration, des profils de migration prolongés et des stratégies de réduction de la pauvreté.*
- *TR session 2.2 : Aborder la Migration Sud-Sud et des politiques de développement*

TABLE RONDE 3 : La gestion de la migration et les perceptions de la migration pour les résultats du Développement

- *TR session 3.1 : Améliorer les perceptions publiques des migrants et de la migration*
- *TR session 3.2 : La protection des migrants et la gestion de la migration*
- *TR session 3.3 : Protéger les travailleurs domestiques migrants en renforçant leur potentiel de développement*

Ci-dessous vous trouverez le Programme Provisoire de la Réunion de deux jours :

Mercredi, 21 Novembre 2012

9:00 - 10:00 Séance d'ouverture

10:00 - 10:30 Café de bienvenue

10:30 - 13:30 Espace commun

13:30 - 15:00 Déjeuner

15:00 - 18:00 TR 1.1 TR 2.1 TR 3.1

Jeudi, 22 Novembre 2012

9:00 - 12:00 TR 1.2 TR 2.2 TR 3.2

12:00 - 13:30 Déjeuner

13:30 - 16:30 TR 3.3 Avenir du Forum Plateforme pour les Partenaires

16:30 - 17:00 Pause Café

17:00 - 18:30 Séance de clôture

Etant donné le grand nombre de participants pour la session d'ouverture le 21 Novembre et le besoin d'effectuer des contrôles de sécurité, il est fortement suggéré que les délégués arrive au SVICC au plus tard à 8:15 (soit 45 minutes avant la cérémonie d'ouverture).

Des pauses café dans la matinée et dans l'après-midi, ainsi que les déjeuners lors de la conférence seront servies par les organisateurs. Une réception de bienvenue sera également organisée le 21 Novembre à 19h00.

L'Inscription

L'inscription est ouverte uniquement à tous les Etats Membres et aux Etats Observateurs des Nations Unies. Les agences de l'ONU et autres corps internationaux et régionaux, ainsi que des acteurs de la société civile peuvent être invité en tant qu'Observateurs.

Afin de promouvoir une cohérence en matière de participation au processus de la réunion du FMMD 2012, l'inscription pour le FMMD devra être organisée à travers le Point Focal de chaque État Membre ou de l'organisation respective.

Veuillez remplir le formulaire d'inscription par voie électronique sur <http://www.gfmd.org/online-registration>.

Sinon, vous pouvez également remplir le présent formulaire et le retourner à : registration@gfmd.org. Ou par fax (+41 22 788 49 48). Veuillez remplir le formulaire d'inscription si vous souhaitez vous inscrire par e-mail ou par fax.

La date limite pour les inscriptions est le 31 Juillet 2012. Les documents suivants sont requis pour l'inscription :

- La photocopie du passeport de chaque délégué en format jpeg
- Une photo-passeport de chaque délégué en format jpeg

Une note de confirmation (via Note Verbale) sera envoyée par l'Unité de Soutien du FMMD à tous les délégués. Pour toute autre demande de renseignements, veuillez nous contacter à : registration@gfmd.org.

LA COMPOSITION DES DELEGUES

A - Délégué de Gouvernement

Les gouvernements sont invités à envoyer des délégués occupant de hautes fonctions politiques dans le domaine de la migration, du développement, de l'emploi et de la planification. Pour des raisons pratiques, les délégations doivent se **limiter à pas plus de 3 membres, le chef de délégation inclus**. Pour des raisons de cohérence institutionnelle, la composition de chaque délégation gouvernementale devra être coordonnée par le Point focal de chaque État.

L'inscription de la délégation devra se faire par l'intermédiaire du [Point focal du FMMD](#) de chaque Gouvernement ou Organisation observatrice.

Les Gouvernements comme les Observateurs sont invités à garantir, dans la mesure du possible, que la composition de leur délégation respecte la parité hommes/femmes.

Un badge d'indentification du FMMD distinct sera délivré à tous les délégués. Ce badge d'identification permettra aux délégués de pénétrer dans les salles de réunion du FMMD et de participer à la réception-cocktail.

B – Observateurs du FMMD et autres délégations non gouvernementales

Certaines organisations sont invitées en qualité d'**Observateurs**. Leur délégation **se limite à 3 personnes**. L'inscription de chaque délégation observatrice devra être coordonnée par le Point focal attitré de chaque organisation.

Autres participants non gouvernementales (experts techniques, médias et autres délégués en lien avec le FMMD) devraient, dans la mesure du possible, faire partie de la délégation officielle, **sous réserve d'approbation par le groupe de travail Mauricien du FMMD.**

BADGES DE CONFERENCE

Pour assurer la gestion des badges de conférences, le groupe de travail de 2012 du FMMD mettront en place des bureaux aux endroits suivants du 18 au 20 Novembre 2012 :

- A. Près de la sortie de l'Aéroport International Sir Seewoosagar Ramgoolan (SSR)
- B. Au Swami Vivekananda Centre International de Convention (SVICC)

Veillez noter que les délégués pourront récupérer leurs badges jusqu'au Mercredi 20 Novembre, 17 heures SEULEMENT. Par manque de temps, il n'est pas possible de fournir des badges de conférence dans la matinée du 21 Novembre, avant le début de la réunion.

En règle générale, les badges d'accréditation officiels seront diffusés **SEULEMENT à un délégué membre et/ou à un représentant dûment autorisé du Gouvernement** (ex : des fonctionnaires et agents de la mission du pays à Port Louis ou des missions à proximité).

REGLES DE LA PROCEDURE

Le Forum est un processus informel, interactif qui n'engendre pas de prises de décisions. Il est régi par la règle de Chatham House, c'est-à-dire que les commentaires ne seront ni attribués, ni mis au crédit d'un délégué en particulier.

Les déclarations générales en séances plénières ainsi que lors des Séances de travail et des Séances spéciales simultanées ne sont pas encouragées. Le principal objectif du Forum consiste à favoriser une discussion et un débat interactifs et ouverts. Un débat interactif sera également encouragé lors des séances plénières.

Afin de favoriser les échanges entre États, les Observateurs seront autorisés à intervenir pour une durée limitée, mais seulement après l'intervention officielle de tous les États intéressés.

LANGUES

- L'interprétation simultanée sera disponible en Anglais, Français et Espagnol.
- Tous les documents officiels seront disponibles en Anglais, Français et Espagnol.
- Les notes de discussion ne seront **pas** traduites.

REGLEMENTATION RELATIVE AUX VISAS

Tous les délégués sont fortement avisés qu'ils doivent avoir un passeport d'une validité minimum de six mois à compter de la date du voyage.

Les délégués sont chargés de s'occuper de leurs visas (y compris à des fins de transit), si nécessaire. Veuillez noter que les **réglementations en matière de visa** indiquées ci-dessus doivent être considérées comme des directives générales et que des exemptions peuvent s'appliquer dans certains cas.

REGLEMENTATION EN MATIERE DE VISA POUR LES TITULAIRES DE PASSEPORTS ORDINAIRES

i. Les ressortissants des pays suivants sont tenus **d'obtenir un visa avant de voyager à l'île Maurice** :

Afghanistan, Algeria, Andorra, Angola, Bangladesh, Benin, Bhutan, Bolivia, Bosnia & Herzegovina, Burkina Faso, Burundi, Cambodia, Cameroun, Cape Verde, Colombia, Congo (Brazzaville), Central African Republic, Democratic Republic of Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatia, Cuba, Djibouti, Dominican Republic, Ecuador, Egypt, El Salvador, Equatorial Guinea, Eritrea, Ethiopia, Gabon, Guinea, Guatemala, Haiti, Honduras, Indonesia, Iran, Iraq, Democratic People's Republic of Korea, Laos, Liberia, Libya, Macau SAR, The Former Yugoslav Republic of Macedonia, Mali, Mauritania, Marshall Island, Mexico, Micronesia, Mongolia, Montenegro, Morocco, Myanmar (Burma), Nepal, Nicaragua, Niger, Nigeria, Pakistan, Palau, Palestinian State, Panama, Peru, Philippines, Rwanda, Senegal, Serbia, Siberia, Somalia, Suriname, Sri Lanka, Sudan, Syria, Chad, Thailand, Togo, Uruguay, Venezuela, Vietnam, Yemen.

ii. Les ressortissants des pays suivants peuvent obtenir un visa de **deux semaines à l'arrivée** : l'Albanie, Les Comores et le Madagascar.

iii. Les ressortissants des pays suivants peuvent obtenir un visa **jusqu'à seize jours à l'arrivée** : La République de Corée.

iv. Les ressortissants des pays suivants peuvent obtenir un visa **de seize jours à l'arrivée** : Armenia, Azerbaijan, Belarus, China, Fiji, Georgia, Iceland, India, Jordan, Kazakhstan, Kyrgyzstan Rep., Lebanon, Moldova, Russian Federation (Russia), Tajikistan, Turkmenistan, Ukraine, and Uzbekistan.

v. Les ressortissants des pays suivants peuvent obtenir un visa **de trois mois à l'arrivée** : Argentina, Brazil, Chile and Paraguay.

vi. Les ressortissants de Hong Kong peuvent obtenir un visa de **quatre vingt-dix jours** à l'arrivée.

vii. Les ressortissants des pays suivants n'ont pas besoin de visa pour les **soixante jours de l'année civile**. De plus, pas plus de trente peuvent être accordés pour chaque visite : Swaziland and Mozambique.

viii. Les ressortissants des pays suivants **n'ont pas besoin de visa pour les autre quatre-vingt-dix jours de l'année civile**. De plus, pas plus de soixante peuvent être accordés pour chaque visite : Namibie.

Réglementations en matière de visa pour les titulaires d'un passeport diplomatique, de service, officiel ou d'un passeport spécial

- i. Les titulaires de passeports diplomatiques **autres que** ceux émis par le Gouvernement de Afghanistan, Algeria, Democratic Republic of Congo, Iran, Iraq, Libya, Liberia, Nigeria, Sudan, and Yemen, **sont exemptés de visa**.
- ii. Les titulaires de Laissez-passer délivrés par l'ONU, SADC ou par d'autres organisations reconnues internationalement sont exempts de visa.

Conditions d'une demande de visa

Si vous avez besoin d'un visa, **il est vivement recommandé d'entamer le processus de demande de visa dès que possible**, en tenant compte du fait que l'inscription formelle auprès d'un bureau consulaire compétent ne peut avoir lieu, au plus tôt, que deux mois avant la date du voyage.

Où s'adresser ?

Les visas préalables au voyage seront délivrés principalement par le Bureau de Passeport et Immigration à Port Louis, Ile Maurice et les Missions diplomatiques mauriciennes dans le monde. Lorsque cela n'est pas possible de demander un visa dans l'une des institutions précédentes, les délégués peuvent demander aux bureaux extérieurs de l'Organisation Internationale pour la Migration (OIM) dans leurs pays de résidence.

Le Gouvernement de l'Ile Maurice s'efforcera, dans la mesure du possible, de délivrer rapidement les visas afin d'entrer à L'Ile Maurice à tous les délégués inscrits du FMMD. Cependant, il ne sera pas chargé de fournir des visas de transit.

Quels documents présenter ?

1. Formulaire de demande de visa dûment rempli et signé par le demandeur en l'espèce
2. Deux photos passeports récentes du demandeur
3. Photocopie des pages de données du passeport du demandeur, qui doit être valide pendant au moins six mois à compter de la date de départ de l'Ile Maurice
4. Une copie du permis de séjour (applicable pour les candidats ne résidant pas dans leur pays d'origine). Idem pour être valide pendant au moins trois mois après la date de départ proposée de l'Ile Maurice.

Coordonnées

1. L'Office de passeport et de l'Immigration, Port Louis, l'Ile Maurice

Address: Sterling House, 9-11, LisletGeoffroy Street, Port Louis, Mauritius

Tel: (230) 2109312

Fax: (230) 2109322

E-mail: piovisa@mail.gov.mu

2. Missions Diplomatique Mauriciennes
3. Les Bureaux extérieurs de l'Organisation Internationale pour la Migration (OIM)

CONDITIONS SANITAIRES

Les ressortissants des pays suivants sont tenu d'être vaccinés contre la fièvre jaune avant d'entrer à l'île Maurice.

- | | | |
|--------------------------------|-----------------------|------------------|
| 1. Angola | 15. Ecuador | 29. Niger |
| 2. Argentina | 16. Equatorial Guinea | 30. Nigeria |
| 3. Benin | 17. Ethiopia | 31. Panama |
| 4. Bolivia | 18. French Guinea | 32. Paraguay |
| 5. Brazil | 19. Gabon | 33. Peru |
| 6. Burkina Faso | 20. Gambia | 34. Rwanda |
| 7. Burundi | 21. Ghana | 35. Senegal |
| 8. Cameroon | 22. Guinea | 36. Sierra Leone |
| 9. Central African
Republic | 23. Guinea-Bissau | 37. Sudan |
| 10. Chad | 24. Guyana | 38. Suriname |
| 11. Colombia | 25. Kenya | 39. Togo |
| 12. Congo | 26. Liberia | 40. Trinidad |
| 13. Congo, DR | 27. Mali | 41. Uganda |
| 14. Cote d'Ivoire | 28. Mauritania | 42. Venezuela |

LOGEMENT

Des **tarifs spéciaux** ont été négociés par le Groupe de Travail Mauricien du FMMD avec différents hôtels à proximité du Swami Vivekananda International Convention Centre, Pailles, venue de la Réunion de 2012 du FMMD. Les tarifs proposés sont sur la base de **Bed & Breakfast** (BB).

Vous trouverez ci-dessous un aperçu des options d'hôtels. **Veillez noter que les tarifs indiqués ne sont valables que jusqu'au 31 Juillet 2012. Cependant, pour confirmer la réservation, la délégation est priée de contacter directement la personne de contact de l'hôtel avant le 31 Juillet 2012**, afin de se conformer aux exigences de réservation telle que les détails sur la carte de crédit.

A partir du **1^{er} Aout**, toutes les délégations sont priées de **contacter les hôtels directement**, et **d'envoyer une copie à Mr. Soondiren Mootoo** (voir ci-dessous les coordonnées).

En cas de difficultés avec les réservations contactez :

Mr. Mootoo Soondiren

Phone: +230 2012404

Mobile: +230 2519597

Fax: +230 2012701

E-mail: mmootoo@mail.gov.mu

Copied à: registration@gfmd.org

Logement à proximité du Flic en Flac :

Hotel & Rooms available	Address	Distance and time from the convention centre	Website	Rate single (per day)	Rate double (per day)	Option date	Hotel type
Hilton (10)	Wolmar, Flic en Flac	20 km, 45 Minutes	visit	190 Euros per room BB	240 Euros per room BB	20 April 2012	Beach Resort Hotel
La Pirogue(50)	Wolmar, Flic en Flac	20 km, 45 Minutes	visit	140 Euros per person BB	95 Euros per person BB	20 April 2012	Beach Resort Hotel
Pearl Beach (50)	Coastal Road, Flic en Flac	23 km, 45 Minutes	visit	115 Euros per person BB	80 Euros Per Person BB	20 April 2012	Beach Resort Hotel
Sofitel(50)	Wolmar, Flic en Flac	20 km, 45 Minutes	visit	245 Euros per person BB	150 Euros per person BB	20 April 2012	Beach Resort Hotel
Sugar Beach(100)	Wolmar, Flic en Flac	24 km, 45 Minutes	visit	150 Euros per person BB	105 Euros per person BB	20 April 2012	Beach Resort Hotel

Hilton: Rosabelle.Fanny@hilton.com, reservations.mauritius@hilton.com, tel: +230 403 100

La

Pirogue: JeanMarie.DELORT@lapiroque.mu, Eric.PAVILLON@sunresorts.mu, tel: + 230 403 3900

Pearl Beach: mikepearlebeach@intnet.mu, tel: +230 401 6300

Sofitel: H1144-am@sofitel.com, tel: +230 453 8942

Sugar

Beach: Shirley.fareedun@sugarbeachresort.mu, Eric.PAVILLON@sunresorts.mu, tel: +230 403 3300

Logement à Port Louis et Ebène:

Hotel & Rooms available	Address	Distance and time from the convention centre	Website	Rate single (per day)	Rate double (per day)	Option date	Hotel type
Labourdonnais Waterfront Hotel (40)	Caudan Waterfront, Port-Louis	5 km, 15 minutes	visit	156 Euros per room BB	182 Euros per room BB	20 April 2012	Business Shopping Centre
Le Suffren Hotel (40)	Le Caudan, Port Louis	3.5 km, 15 minutes	visit	117 Euros per room BB	143 Euros per room BB	20 April 2012	Business Shopping Centre
Henessy Park Hotel (30)	65 Ebene Cybercity, Ebene	10 km, 20 minutes	visit	104 Euros per room BB	130 Euros per room BB	20 April 2012	Business Centre

Pour les trios Hôtels : sales@indiqohotels.com, tel: +230 202 4022, fax: +230 211 9411

Logement à proximité du Balaclava:

Hotel & Rooms available	Address	Distance and time from the convention centre	Website	Rate single (per day)	Rate double (per day)	Option date	Hotel type
Maritim Hotel (60)	Turtle Bay, Terre Rouge, Balaclava	16 km, 45 minutes	visit	153 Euros per room BB	205 Euros per room BB	20 April 2012	Beach Resort Hotel
Le Meridien Hotel (100)	Village Hall Lane, Pointe Aux Piments	23 km, 50 minutes	visit	124 Euros per room BB	135 Euros per room BB	20 April 2012	Beach Resort Hotel
Le Victoria Hotel (25)	Pointe Aux Piments	24 Km, 50 minutes	visit	138 Euros per room BB	184 Euros per room BB	20 April 2012	Beach Resort Hotel

Maritim Hôtel: jross.mau@maritim.com, tel: (+230) 204 1000, fax: (+230) 204 1020

Le Meridien Hôtel: Gerald.WongKailn@starwoodhotels.com, Mob: (+230) 422 2583

Le Victoria Hôtel: incentives@bchot.com, Tel: +230 204 2000

Conditions Générales :

- Le Mini-Bar, le petit-déjeuner et la taxe de séjour par nuit ne sont pas inclus dans les tarifs indiqués.
- Les tarifs spéciaux négociés par le Groupe de Travail Mauricien du FMMD ne sont valables que jusqu'à la date indiquée pour chaque Hôtel, sans la confirmation avant cette date, il est possible que les tarifs indiqués et le logement ne soient pas disponibles.

SERVICES DE L'AEROPORT



Les délégués seront reçus à l'Aéroport International de Sir Seewoosagur Ramgoolam lors de leur arrivée.

Les Ministres seront accueillis dans le Salon d'Etats. Les autres délégués arriveront dans le Salon habituel.

Le Secrétariat de Conférence assistera les délégués avec l'immigration et les formalités douanières. Les délégués sont invités à **attacher des rubans aux couleurs bleu et vert** du FMMD à leur bagages lors de leur voyage à l'île Maurice pour faciliter leur identification et leur retrait à l'arrivée.

Afin de veiller à ce que les services appropriés soient assurés, les délégués sont invités à préciser les détails concernant leur vol, l'heure de leur départ et de leur arrivée au Secrétariat de Conférence en écrivant à Mr. Mootoo Soondiren au mmootoo@mail.gov.mu copié à registration@gfmd.org

AIDE FINANCIERE

Les participants de certains pays en développement ont droit à une aide financière pour assurer leur participation à la Réunion de 2012 du FMMD.

Les critères pour bénéficier de cette assistance sont les suivants :

- a. Les délégués venant des **pays les moins avancés et des pays à faible revenu**, répertoriés dans la liste CAD (Comité d'aide au développement) des bénéficiaires d'APD de l'OCDE peuvent bénéficier d'aide financière. Trois délégués par délégation pourront bénéficier de cette aide. **Cependant, cette aide dépend des contributions internationales. Il n'y aucune garantie que toutes les demandes seront approuvées.** Cette assistance consiste en :

- Un (1) billet d'avion, classe économique
- Trois (3) nuitées à l'hôtel (les 20, 21, 22 novembre)
- Un per diem d'un montant de USD 100 pour chacun des trois jours

En principe, les billets seront réservés et payés par le Groupe de Travail du FMMD 2012 sur le trajet direct le plus économique de Port Louis, qui sera déterminé selon les Règles de Voyage de l'Organisation Internationale pour la Migration (OIM).

Pour une demande d'aide financière, le point focal doit entrer le nom du délégué bénéficiaire dans les champs indiqués sur la fiche d'inscription en ligne.

Le président Mauricien de la FMMD s'est assuré des services de l'OIM pour faciliter les déplacements des délégués subventionnés. Les Bureaux extérieurs de l'OIM seront en contact avec les délégués désignés en provenance des pays éligibles d'ici Aout 2012.

Pour toute question concernant l'aide financière veuillez contacter :

Ms Estrella Lajom

Head, GFMD Support Unit

Tel : +4122 788 49 46/47

Fax: +4122 788 49 48

E-mail: registration@gfmd.org

TRANSPORT

Des navettes effectueront le trajet entre l'aéroport international de Sir Seewoodagur Ramgoolam et les hôtels du 18 au 22 novembre 2012.

Plus d'informations seront fournis à l'approche de la Réunion de 2012 du FMMD.

AGENTS DE LIAISON

Chaque délégation aura un agent de liaison à sa disposition pour l'assister durant les deux journées de la réunion gouvernementale. Ces agents seront votre point de contact principal pour toute question concernant la Réunion du FMMD. Une semaine avant la tenue de la réunion, le point focal de chaque délégation recevra un email qui le renseignera sur le nom, l'adresse électronique et le numéro de téléphone de l'agent de liaison désigné.

Carte



http://www.gfmd.org/documents/mauritius/gfmd12_mauritius12_map.pdf

PROCEDURE D'ACCREDITATION POUR LES MEDIAS

Un Centre des Accréditation sera mis en place au Centre International de Conférence Swami Vivekananda.

Accréditation

L'accréditation sera accordée aux représentants des organisations des médias reconnus affectés de couvrir la Réunion. Les journalistes, photographes et diffuseurs doivent soumettre une lettre d'affectation approuvée par leur Organisation respective à l'Unité de Soutien du FMMD.

Les cartes d'accréditation pour les représentants des médias seront émises au Centre des Médias. Les représentants des Médias seront également tenus de présenter la preuve d'adhésion au News Organisation.

Les badges d'accréditation doivent être portés en tout temps.

JOURNEES DE SOCIETE CIVILE

Le site officiel des journées de société civile du FMMD de 2012 est le suivant :

<http://www.gfmdcivilsociety.org/>

INFORMATION UTILES CONCERNANT L'ILE MAURICE

L'île Maurice est située juste au dessus du Tropique du Capricorne, dans le Sud-ouest de l'Océan Indien, près de 2000 kilomètres au large de la cote de l'Afrique.

Etat indépendant et souverain depuis le 12 Mars 1968 et une République depuis le 12 Mars 1992, L'île Maurice a une Assemblée Nationale de 70 membres élus par suffrage universel des adultes.

Le Chef de L'Etat est le Président de la République. Le Premier Ministre, qui préside le Conseil des Ministres est le Chef du Gouvernement.

Histoire

L'île Maurice a été découverte par des explorateurs Portugais dans le début du seizième siècle, mais elle a été utilisée comme abri par les Arabes et les Malais pendant des siècles avant. Inhabitée et recouverte en grande partie de forêts, elle fut d'abord colonisée par les Hollandais au dix-septième siècle mais fut abandonnée en 1710. En 1715, la France revendique l'île et la renomme « l'Isle de France ». La première colonie permanente date de 1722. Le sucre est vite devenu la principale récolte. En 1797, la population a augmenté d' environ 60 000, dont 50 000 esclaves venus d'Afrique et du Madagascar. Saisie en 1810 par les Britanniques, qui la renomme « L'île Maurice », l'île a été officiellement cédée par les Français aux Britanniques en 1814. L'esclavage fut abolit en 1835 et un grand nombre de travailleurs sous contrat ont été amenés de l'Inde pour travailler dans les champs de canne à sucre. Les immigrants Indiens furent suivis plus tard par un petit nombre de Commerçants Chinois. L'île Maurice est restée une colonie Britannique jusqu'à son indépendance en 1968. Aujourd'hui, l'île Maurice a une population multiraciale et c'est un pays où différentes cultures et traditions s'épanouissent dans la paix et l'harmonie. C'est un pays membre de l'Organisation des Nations Unies, du Commonwealth, de l'Union Africaine, de la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC), du Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA), du Mouvement des non-alignés et de la Francophonie, entre autres.

PORT-LOUIS

Capitale et port principale de l'île Maurice, Port Louis à été fondée par le gouverneur Français, Mahe de Labourdonnais en 1735. Le port se trouve à l'abri dans un demi-cercle de montagnes. La ville de Port Louis est le siège de l'Administration gouvernementale et abrite l'Assemblée Nationale et les bureaux du secteur privé. C'est également le principal centre-commercial de l'île et reflète encore les vestiges de l'époque Française par l'architecture de certains bâtiments coloniaux, en particulier la Maison du Gouvernement et le Théâtre Municipal.

METEO

L'île Maurice a un climat maritime, tropicale pendant l'été et subtropicale pendant l'hiver. Les mois d'été s'étendent de Novembre à Avril, et ceux d'hiver de Juin à Septembre. Les mois d'Octobre et de Mai sont des périodes de transition.

Dans le centre de l'île, la température varie entre 13oC (55oF) et 19oC (66oF) en Juillet-Aout et entre 19oC (66oF) et 25oC (77oF) en Janvier. Le long de la cote, la température est d'environ 5oC (41oF) plus élevé, atteignant une moyenne de 30oC (86oF) à la mi-journée en Février.

MONNAIE

La monnaie locale est la roupie Mauricienne (MUR) divisée en 100 centimes. Le taux de change approximatif est le suivant :

US Dollar	MUR 30.00
Pound Sterling	MUR 47.00
Euro	MUR 40.00
South African Rand	MUR 4.00

Les Banques locales fourniront les taux réels pour les transactions financières.

Les Cartes de Crédit Internationales sont acceptées dans les hôtels, restaurants et centre commerciaux.

ELECTRICITE

La tension électrique principale à l'île Maurice est de 220 volts et les prises électriques sont de type standard britannique.

EAU

L'eau potable est alimentée par un réseau de canalisations dans toutes les parties de l'île Maurice. L'eau répond aux normes internationales en matière de sécurité.

HEURE

L'heure Mauricienne est de quatre heures d'avance sur GMT.

LANGUES

L'Anglais est la langue officielle. Le Français est largement utilisé et le Créole est largement parlé. Les langues asiatiques font également partie de la mosaïque linguistique.

SHOPPING

Plusieurs centres-commerciaux existent dans le voisinage du Centre de Conférence. Les boutiques hors taxes destinés aux touristes offrent une grande variété de produits, y compris des maquettes de bateaux anciens, des bijoux, du textile et de l'artisanat.

INFORMATIONS TOURISTIQUES

Vous trouverez ci-dessous une liste indicative de lieux à visiter qui pourrait intéresser les délégués :

Port Louis; Domaine Les Pailles; Maison Eureka Creole; Sir Seewosagur Ramgoolam Botanical Garden; Grand Bassin; Black River Gorges National Park; Chamarel (coloured earth); Ile aux Cerfs; Domaine du chasseur and le Domaine de Ylang Ylang.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRE ?

Pour plus d'informations concernant l'inscription, le programme et l'ordre du jour de la Réunion de 2012 du FMMD, contactez :

GFMD Support Unit

15 Route des Morillons
1218 Le Grand Saconnex, Geneva
Tel: +4122 788 4946 / 47
Email: registration@gfmd.org

Pour plus d'informations concernant les hôtels et autres groupe de soutien à l'Ile Maurice, contactez :

Mr. Soondiren Mootoo

Phone: +230 2012404
Mobile: +230 2519597
Fax: +230 2012701
E-mail: mmootoo@mail.gov.mu

Nous nous réjouissons de vous accueillir à l'Ile Maurice !